

Ministre du Patrimoine canadien
et du Multiculturalisme



Minister of Canadian Heritage
and Multiculturalism

Ottawa, Canada K1A 0M5

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN INTITULÉ : ALLER DE L'AVANT—
VERS UN SECTEUR DES MUSÉES CANADIENS PLUS FORT

16 JAN. 2019

Madame Julie Dabrusin, députée
Présidente du Comité permanent du patrimoine canadien
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le gouvernement du Canada est heureux de répondre au douzième rapport du Comité permanent du patrimoine canadien (le Comité), intitulé « Aller de l'avant – Vers un secteur des musées canadiens plus fort », qui a été déposé à la Chambre des communes le 18 septembre 2018.

Le gouvernement du Canada souhaite remercier les membres du Comité pour leurs efforts consacrés à la préparation de ce rapport et les recommandations qu'il contient. Le gouvernement est reconnaissant à l'égard des personnes et des organisations qui ont comparu devant le Comité et qui lui ont fait part de leurs avis et opinions d'experts relativement au secteur des musées canadiens.

Le gouvernement reconnaît la fonction importante assurée par les musées du Canada pour préserver notre patrimoine culturel, artistique et scientifique, de même que pour en favoriser la connaissance, la compréhension et la célébration. Les musées ont la capacité exceptionnelle de jouer un rôle primordial dans l'inclusion sociale et la réconciliation avec les peuples autochtones, et ils contribuent à la vitalité économique des collectivités de l'ensemble du pays. Par ailleurs, le gouvernement comprend très bien les difficultés que doivent surmonter les musées et les autres établissements du patrimoine pour demeurer des sources fiables d'information en cette ère numérique, et pour répondre aux attentes quant à la mobilisation d'un public de plus en plus diversifié.

Dans le cadre de l'exercice financier actuel, 2018-2019, le gouvernement du Canada investit environ 396,6 millions de dollars dans les musées et les établissements du patrimoine au Canada. Tout comme les autres ordres de gouvernement, sa principale responsabilité et obligation fiduciaire s'étend aux musées et aux collections qui lui

Canada

appartiennent : 218,1 millions de dollars tirés des crédits parlementaires totaux ont été affectés aux six musées nationaux, et 119,7 millions de dollars à Bibliothèque et Archives Canada. Ensemble, ces institutions représentent le patrimoine de tout le pays, exercent un leadership auprès de la communauté du patrimoine au Canada, et sont accessibles à tous les Canadiens en personne, en ligne ou par l'intermédiaire de prêts et d'expositions itinérantes.

En outre, le gouvernement investit 48,6 millions de dollars en subventions et contributions directes destinées aux musées non fédéraux dans l'ensemble du pays et verse 1,2 million de dollars de plus en subventions aux institutions fédérales et non fédérales désignées pour des acquisitions spéciales. Il dépense également neuf millions de dollars à même le budget de fonctionnement pour offrir de l'expertise, de la formation et des services à l'ensemble de la communauté du patrimoine par l'intermédiaire de l'Institut canadien de conservation et du Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Un important soutien financier indirect est également fourni sous la forme d'incitatifs fiscaux qui facilitent l'achat de biens culturels importants (d'une valeur moyenne de 192 millions de dollars par année) en échange de recettes fiscales cédées (d'une valeur approximative de 33 millions de dollars), ainsi que par l'intermédiaire du Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada, lequel permet aux musées et institutions semblables au Canada d'économiser en moyenne près d'un million de dollars par année en primes d'assurance.

Le gouvernement a minutieusement examiné le douzième rapport du Comité. Ce rapport est fondé sur des travaux importants qui ont été pris en considération. Le gouvernement a déjà pris ou prendra des mesures qui cadrent avec bon nombre des orientations énoncées dans le rapport.

Notre réponse au rapport abordera les recommandations formulées par le Comité en les regroupant sous quatre thèmes, les mêmes qui sont utilisés dans le rapport : 1) finances et recettes, 2) ressources humaines, 3) collections et infrastructure, et 4) autres défis. La plus importante recommandation du Comité porte sur la tenue de consultations organisées par le gouvernement en vue de moderniser la politique nationale des musées. Nous reconnaissons l'importance de veiller à ce que la prise de décision concernant le soutien fédéral aux musées canadiens reflète les difficultés modernes auxquelles se heurtent ces institutions, et nous acceptons à ce titre la recommandation du Comité.

Le gouvernement demeure résolu à soutenir les musées du Canada dans leurs efforts visant à préserver notre patrimoine pour les générations à venir, et à offrir aux Canadiens des occasions uniques de nouer le dialogue avec eux et les uns avec les autres.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, abstract shape.

Pablo Rodriguez

Ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN INTITULÉ « ALLER DE
L'AVANT – VERS UN SECTEUR DES MUSÉES CANADIENS PLUS FORT »

Le gouvernement a tenu compte du rapport et des recommandations du Comité, ainsi que des opinions exprimées par les individus, les établissements et les organisations qui ont témoigné dans le cadre de l'étude du Comité. Une analyse rigoureuse a révélé que les mesures et le soutien financier mis de l'avant par le Comité sont déjà en place ou sont disponibles. Le gouvernement convient qu'il reste du travail à faire, et est d'accord pour se pencher sur bon nombre des propositions du Comité.

1. Finance et revenus (recommandations n^{os} 1 à 8)

Politique muséale

Le gouvernement est d'avis que la recommandation ayant la plus grande portée faite par le Comité est celle voulant que le gouvernement révise et modernise la politique muséale du Canada. Il y a eu deux politiques antérieures : celle de 1972 et celle de 1990. Cette dernière visait trois grands objectifs : faciliter l'accès au patrimoine et en améliorer la sensibilisation, la compréhension et la jouissance; encourager la création, la gestion et la préservation de collections importantes et représentatives de toutes les régions du Canada; rehausser l'excellence des activités muséales en soutenant la recherche et le développement, et en assurant le service dans l'ensemble du Canada. Ces objectifs demeurent valides – surtout l'accès et la préservation, qui sont les pierres angulaires des fonctions muséales – et continuent d'orienter les décisions relatives aux politiques et aux programmes.

La recommandation du Comité révèle cependant le fait que l'environnement de politique publique, le contexte où se trouvent les musées canadiens et les attentes de la population quant à la nature de l'engagement auprès de ces établissements ont beaucoup changé depuis 1990. Ces changements comprennent par exemple l'avènement de l'ère numérique, qui offrent de nouvelles possibilités aux musées, ainsi que pour l'accès et la mobilisation du public; la diversité toujours croissante de la population canadienne et la nécessité pour les musées de non seulement refléter cette évolution de la société, mais aussi de jouer un rôle dans les efforts d'inclusions; et les approches modernes quant à la mobilisation et la représentation des peuples autochtones.

Le gouvernement convient que son approche doit aussi refléter ces réalités modernes. Le temps est venu d'établir un nouvel énoncé de politique qui orientera les futurs programmes fédéraux et les décisions d'investissement. Au cours des deux dernières années, Patrimoine canadien s'est entretenu avec des intervenants, dont l'Association des musées canadiens, à divers égards liés à des questions de politique et de programme. Plus

récemment, des tables rondes ont été tenues à l'été 2018 sur le patrimoine autochtone, la numérisation, le contexte numérique, la diversité et l'inclusion.

Le rôle que joue le gouvernement fédéral en regard des musées non fédéraux en comparaison avec les autres niveaux de gouvernement et le secteur privé constitue également une question stratégique clé. D'ailleurs, le ministère tient mensuellement des réunions avec des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de culture et de patrimoine. Les contributions apportées dans le cadre de ces réunions et d'autres discussions, comme les réunions annuelles avec les associations muséales provinciales, aideront le gouvernement à déterminer les consultations supplémentaires qui seront nécessaires dans le cadre d'un examen de la politique.

Soutien financier

Dans ce contexte, plusieurs recommandations du Comité représenteraient des changements importants dans le soutien financier fédéral aux musées non fédéraux. Comme les décisions relatives à ces propositions doivent être orientées par le rôle du gouvernement, il serait prématuré de prendre une position ferme sur les recommandations liées au soutien financier avant la modernisation de la politique muséale du Canada. Ces recommandations seront par contre considérées avec soin durant l'examen de la politique.

Processus simplifiés

D'ici là, cependant, nous déployons et nous continuons de déployer des efforts pour simplifier le processus des demandes de financement pour les musées. Des travaux sont déjà en cours pour simplifier les formulaires de demande et de budget pour le Programme d'aide aux musées, et nous prévoyons que cet objectif sera aussi appuyé à long terme par le Projet de modernisation des subventions et contributions du Ministère. Ce projet, qui est aussi en voie de réalisation, simplifiera, rationalisera et modernisera les processus opérationnels, les outils, les systèmes et la production de rapports liés aux subventions et aux contributions. Comme le reconnaît le Comité, ces efforts seront surtout avantageux pour les petits établissements.

Dispositions fiscales

Le gouvernement continuera d'examiner la question de savoir si les avantages fiscaux fédéraux pour dons aux organismes de bienfaisance (y compris les musées) sont appropriés et efficaces. Il mènera aussi des recherches dans le cadre de la prochaine Enquête du gouvernement du Canada sur les établissements du patrimoine prévue en 2019 comme étape préliminaire de l'étude sur les droits d'entrée dans les musées et leurs répercussions.

2. Ressources humaines (recommandations n^{os} 9 et 10)

Le gouvernement reconnaît la nécessité de maintenir en poste l'effectif des musées par la formation et d'autres outils de renforcement des capacités pour le personnel et les bénévoles, et de faciliter continuellement l'entrée de nouveaux éléments dans cet effectif. Les recherches révèlent que la majeure partie des activités de formation recommandées par le Comité sont déjà en place, et rien n'indique un manque de personnel qualifié pour occuper des emplois dans la communauté muséale. La formation est aussi disponible pour les bénévoles des musées.

Le gouvernement joue déjà un grand rôle dans le maintien futur d'un effectif dédié au patrimoine : un investissement dans le cadre de Jeunesse Canada au travail permet de créer plus de 2 000 stages et emplois d'été chaque année dans les établissements du patrimoine au Canada.

Le gouvernement soutient aussi déjà des efforts de formation recommandés par le Comité, notamment par du financement et par des partenariats directs avec la communauté muséale. Par exemple, au cours des trois derniers exercices financiers, le Programme d'aide aux musées a soutenu plus de 500 initiatives permettant des occasions de formation pour les travailleurs des musées afin d'enrichir leur savoir, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles. L'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine sont des centres reconnus sur la scène internationale pour leur expertise de la conservation et de la science de la conservation, ainsi que pour la gestion des données sur les collections des musées et autres enjeux connexes, respectivement. Les deux organismes offrent, directement ou en partenariat avec des associations de musées provinciales, de la formation et des outils (y compris de la formation en ligne) dans leurs domaines d'expertise respectifs, notamment sur les questions liées aux technologies numériques et aux droits d'auteur. Il ne conviendrait pas d'étendre le mandat spécialisé de l'Institut, comme le recommande le Comité, aux secteurs de formation en muséologie générale qui sortent de son domaine d'expertise. De plus, 40 établissements d'enseignement postsecondaire canadiens offrent déjà des programmes en muséologie (depuis le diplôme jusqu'au doctorat), et 29 d'entre eux offrent des possibilités de stage ou font du stage un élément obligatoire du programme d'études. Outre la formation offerte par les établissements d'enseignement postsecondaire, il existe plus de 44 autres organismes canadiens qui offrent des cours de formation aux professionnels des musées et des musées d'art, allant des cours de gestion aux programmes de conservation spécialisés. Huit associations de musées provinciales offrent des programmes de certificat que les employés et bénévoles peuvent suivre en personne ou en ligne.

Bien qu'il ne semble pas nécessaire que le gouvernement déploie des efforts supplémentaires dans ce domaine, il convient de souligner que des efforts de collaboration au sein de la communauté muséale, comme un programme d'études commun pour les associations de musées provinciales, sont admissibles à du soutien

lignes directrices du Programme d'aide aux musées, et que le gouvernement serait heureux d'aider les intervenants à se tourner davantage vers ces possibilités.

3. Collections et infrastructure (recommandation n° 11)

Le gouvernement a fait d'importants investissements par le biais de programmes de soutien aux besoins des musées en matière de gestion des collections et d'infrastructure. Par exemple, au cours des trois derniers exercices financiers, le Programme d'aide aux musées a financé 65 projets liés à la documentation de collections, et 80 projets liés à l'entreposage des collections. Le Fonds du Canada pour les espaces culturels est l'autre source primaire de financement pour les projets liés à l'infrastructure, et il a investi plus de 90 millions de dollars au cours des cinq dernières années dans des établissements du patrimoine.

4. Autres défis (recommandations n°s 12 à 15)

Le gouvernement est engagé à promouvoir la diversité et l'inclusion sociale, et les musées ont un important rôle à jouer en ce sens. Une collaboration accrue des musées avec les collectivités et des expositions qui reflètent la diversité de ces collectivités permettent de mieux faire comprendre, apprécier et célébrer le patrimoine de tous les Canadiens. Afin de répondre aux recommandations du Comité en cette matière, le financement du Programme d'aide aux musées sera accordé en priorité aux expositions qui reflètent la diversité et à la collaboration avec les groupes communautaires. Dans le même ordre d'idées, du financement est disponible pour encourager les musées à mettre leurs ressources en commun, par exemple dans des activités de marketing en collaboration par l'entremise de la composante sur les initiatives stratégiques du Fonds du Canada pour l'investissement en culture. Le gouvernement continuera d'examiner d'autres moyens de faciliter la collaboration, particulièrement entre les petits musées, dans les limites des ressources existantes dans le Programme d'aide aux musées.

Le gouvernement est aussi engagé dans la réconciliation avec les peuples autochtones et la mise en œuvre des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Le ministère du Patrimoine canadien, par le biais du Programme d'aide aux musées, a déjà fourni un financement initial de démarrage à l'Association des musées canadiens pour permettre le lancement de l'Appel à l'action n° 67 et entreprendre l'examen national recommandé des politiques et des pratiques relatives aux musées, afin de déterminer le degré de leur conformité à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il poursuivra son travail avec l'Association pour soutenir davantage cette initiative dans les limites des ressources existantes.

Conclusion

Comme le souligne le Comité dans son rapport, les musées, et le rôle qu'ils peuvent jouer au service de la société ont évolué considérablement au cours des dernières décennies, et dans la société multiculturelle du Canada, ils apportent une contribution exceptionnelle à

la vie des Canadiens en préservant, comprenant et diffusant leurs histoires. Le gouvernement du Canada est engagé à soutenir les musées du pays en partenariat avec les autres ordres de gouvernement, le secteur privé et les Canadiens à titre individuel. Le gouvernement tient aussi à réitérer ses remerciements aux membres du Comité pour le travail accompli, et convient avec eux que le temps est venu de revoir sa politique sur les musées, afin qu'elle reflète, tout comme les décisions futures, les besoins et les défis inhérents au fait d'être des musées canadiens au XXI^e siècle.